

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DUODI 12 Brumaire.

( Ere vulgaire )

Mardi 3 Novembre 1795.

*Rapport de la gazette de Madrid, sur la médiation de l'Espagne entre l'Angleterre et la république française. — Plusieurs articles des négociations à entamer à ce sujet. — Rapport des opérations de l'armée impériale. — Départ de Douvres de Monneron et son collègue, et son arrivée prochaine à Londres. — Discours de Dupont, de Nemours, au conseil des anciens. — Démission du citoyen Syeyes, à la place de membre du directoire exécutif.*

## A V I S.

*Cette Feuille ayant été interrompue depuis le 18 vendémiaire jusqu'au 8 brumaire inclusivement, on remplira la lacune des événemens par plusieurs supplémens, qui seront distribués incessamment aux Souscripteurs. Pour les indemniser entièrement des retards qu'ils ont éprouvés, leurs abonnemens seront reculés de 15 jours au-delà du terme qu'ils avoient à courir.*

*Les Souscripteurs, dont les abonnemens expiroient au 30 vendémiaire, sont priés de renouveler pour le 15 brumaire présent mois.*

*Le prix actuel est de 100 liv. pour trois mois.*

*( Les Souscripteurs recevront une feuille de Supplément avec le présent numéro. )*

## E S P A G N E.

De Barcelonne, le 25 octobre.

La gazette de Madrid annonce que les quatre commissaires espagnols, revenus de Paris ont donné communication à la cour, de l'opinion du comité de salut public dans le cas que l'Espagne voulut traiter de la paix de l'Angleterre avec la république française; il paroît qu'on donne pour basé aux négociations à entamer les quatre articles suivans :

- 1°. La restitution à la France de l'isle de Corse.
- 2°. La cession de Gibraltar à l'Espagne.
- 3°. Le paiement à la France de 4 millions de livres sterling, pour indemnité des faux assignats que l'Angleterre a répandus sur le sol de la république.
- 4°. L'obligation imposée à la Grande-Bretagne de n'entretenir pas plus de 80 vaisseaux de ligne, 40 frégates, & 20 autres bâtimens de guerre de moindre force dans ses ports.

On parloit aussi à Madrid de la prochaine paix entre la France & le Portugal, sous la médiation de l'Espagne.

On apprend de Lisbonne qu'une escadre française, en croisière à l'embouchure du Tage, bloque ce port, & qu'elle a déjà enlevé beaucoup de bâtimens portugais richement chargés.

( Extrait des gazettes d'Italie. )

## I T A L I E.

De Gènes, le 20 octobre.

La tranquillité apparente des armées respectives qui occupent notre rivière devient de jour en jour plus énigmatique. L'armée autrichienne paroisoit ces jours derniers méditer une retraite. Aujourd'hui elle vient de se fortifier dans la plupart de ses postes, principalement à Pietra, à Loano, &c. On diroit qu'elle est sans appréhension de la part des français, puisqu'elle a fait descendre des hauteurs du Carcares une assez grande quantité de canons.

L'armée française, de son côté, demeure dans la plus parfaite inaction, quoiqu'elle reçoive journellement des renforts très-considérables.

Il vient d'entrer dans notre port une polacre française parlementaire; elle arrive de Saint-Florent, où elle a transporté des prisonniers anglais, & elle en a ramené en échange 250 prisonniers français qui sont partis pour retourner dans leur patrie.

Le ministre anglais Drake est parti ces jours derniers pour aller s'aboucher avec le général.

Le convoi parti d'ici est arrivé heureusement à Nice; quelques bâtimens seulement s'en sont détachés pour continuer leur route à Antibes & à Toulon.

Le général de Vins continue à séjourner, tantôt à Final & tantôt à Fiora. La chancellerie de guerre est auprès de lui; & le général Turheim le remplace dans son absence.

Un officier autrichien, Hongrois de nation, & déserteur, s'est présenté au ministre de France, & a paru ensuite en uniforme français & en cocarde tricolore. Il doit aller joindre, à la première occasion, un certain baron

Taufereer, et devant officier autrichien, & qui a été fait commandant d'un bataillon de déserteurs.

A L L E M A G N E.

*De Ratisbonne, le 12 octobre.*

L'avis de l'Empire, rédigé le 7, dans l'affaire de la paix, entre dans d'assez grands détails. Voici la substance de ce que l'on y trouve :

« Les conseillers députés au congrès de paix, aussi-tôt après leur arrivée, s'y annonceront au directoire de l'Empire. Ils éviteront la pointille du cérémonial, & préviendront à l'amiable toute discussion à ce sujet. Dès que deux tiers des envoyés se trouveront réunis, ils pourront valablement prendre des résolutions. Le rang entre eux se réglera sur l'ordre du tableau de 1697. Les résolutions des envoyés seront remises aux ministres de l'empereur; mais ceux-ci ne pourront rien conclure sans la participation des envoyés. Chaque état de l'Empire qui a à cette guerre un intérêt particulier pourra envoyer au congrès des députés particuliers, qui auront à se légitimer au directoire de Mayence.

» Les principales bases à poser pour les négociations sont :

» 1°. Le rétablissement du *statu quo*, tel qu'il étoit avant la rupture;

» 2°. L'indemnité des états qui ont souffert des pertes;

» 3°. La mise en liberté des princes & états de l'Empire, qui ont été faits & détenus prisonniers;

» 4°. La restitution de ce qui a été enlevé par les Français aux états & à la noblesse immédiate de l'Empire. »

*Heidelberg, le 19 octobre.*

Le général Wurmsér n'a point perdu de tems; il a su mettre à profit sa première victoire en ne donnant aucune réclame à l'ennemi. Samedi 17, à six heures du soir, toute l'armée impériale ayant laissé en arrière tout son bagage, s'est portée sur Mannheim. Pour éclairer cette scène nocturne, elle avoit pris avec elle 600 flambeaux. Elle marcha à petit bruit & dans le plus grand ordre, & de cette manière elle surprit un petit camp français de 500 hommes qu'elle fit prisonniers, ainsi que le général qui les commandoit. Après cette expédition, l'armée s'avança sur le Neckar & poussa jusqu'à une demi-lieue de Mannheim, où il s'engagea entre les deux partis un combat long & meurtrier. La perte des Français en cette occasion est considérable, ils ont dû abandonner la plus grande partie de leurs blessés & 90 charriots ont à peine suffi pour les enlever du champ de bataille. Les Impériaux sont à présent sous les canons de Mannheim, & l'on attend, de moment en moment, la nouvelle de la reddition de cette place.

En ce moment il vient d'arriver un officier impérial, qui dit que les Français ont envoyé de Mannheim un trompette au général Wurmsér pour offrir de lui rendre la ville, s'il consent à laisser passer librement la garnison française qui est dans la ville.

Le pont que les Français avoient construit sur le Rhin est ruiné. Dès qu'ils ont vu les Impériaux arriver à Ketsch, ils ont jeté dans le Rhin les gros arbres d'Hollande & ont emporté avec eux le restant du pont.

*Du 20.* — L'une des ailes de l'armée autrichienne se trouve sous le canon de Mannheim, & le corps entier sur le Kuhweide tout proche de Mannheim. Avant-hier on a commencé pendant la nuit à ouvrir les tranchées; on

prétend qu'on a sommé en même tems la ville & qu'on avoit refusé la proposition faite par les assiégés de la rendre sous la condition d'une sortie libre. La grosse artillerie va arriver incessamment, & après qu'elle sera arrivée, on attaquera la ville de vive force.

Les Français ont eu des renforts; mais ils ne pourront plus en avoir, attendu que les Autrichiens ont réussi à rompre le pont par lequel la garnison entretenoit la communication avec le fort du Rhin, en lançant contre le pont un flot de bois de construction.

Hier, à dix heures, on a entendu une forte canonnade; & selon des nouvelles qu'on a reçues aujourd'hui, le bombardement a cessé au moment où l'on a remarqué que le feu se manifestoit dans la ville; ce qui annonce qu'on n'en veut qu'à l'ennemi, & que les habitans seront épargnés autant qu'il sera possible.

Il est à remarquer que Merlin, de Thionville, & Pichegru sont enfermés dans la ville de Mannheim.

Dans la dernière affaire, la perte des Autrichiens, tant en tués qu'en blessés, doit être de 25 officiers & de 5 à 6 cents hommes. Le nombre des prisonniers se monte à 5 à 6 cents hommes, & on leur doit la justice de dire qu'ils se sont défendus avec beaucoup de courage.

Le grand brouillard qui a eu lieu pendant l'affaire a été cause que les Autrichiens ont perdu tant de monde; mais il leur a facilité la capture du général français & de ses frères d'armes.

*Bulletin officiel des opérations de l'armée impériale et royale sous les ordres de S. E. le feld-maréchal comte de Clairfayt.*

*Limbourg, le 20 octobre.*

Comme nous l'avons déjà annoncé, les avant-gardes ont poussé, le 19 de ce mois, vers Neuwied. Le major baron de Graffen, du régiment de Barco, hussards, tâcha de chasser l'ennemi de cette ville, & il réussit, malgré le feu des canons & des obus de la garnison, à la chasser dans les retranchemens du pont.

De suite nous avons occupé Neuwied, & nous avons marché sur Altenkirchen & au-delà. L'avant-garde du général Kray a pris à l'ennemi sur le chemin d'Altenkirchen, un canon, 20 charriots de munitions & 12 charriots de bagages, & a fait plusieurs prisonniers. L'ennemi a fait sauter en l'air beaucoup de charriots de munitions.

Aujourd'hui les avant-gardes combinées des généraux Kray, Boros & Haddik marchent à Altenkirchen, pour de-là poursuivre l'ennemi qui se retire à Bonn & à Cologne. Le corps de réserve campe près Freylingen.

Le général baron de Lillien est passé hier matin par Francfort, & il est allé établir son quartier-général à Höchst: la chancellerie de l'armée du Bas-Rhin, établie à Offenbach, en est aussi partie pour s'établir à Höchst.

(Extrait des gazettes allemandes.)

A N G L E T E R R E.

*Bulletin de Londres, du 11 octobre.*

Monsieur (comte d'Artois) est arrivé, le 25, dans la baie de Bourgneuf. Le 26, on a sommé l'isle de Noirmoutier; le gouverneur a demandé & obtenu 34 heures pour donner une réponse définitive. Dans l'intervalle, il est venu à bord de la frégate & a demandé un second délai qu'on n'a pas jugé à propos de lui accorder. Pendant qu'on se préparoit à attaquer l'isle, on a reçu des dépêches de Charette, par lesquelles il proposoit de com-

mencer les opérations contre Bourgneuf, parce qu'il se trouvoit en état de soutenir cette attaque du côté de terre.

Tel étoit l'état des choses le 28 du mois dernier. Au moment où on écrivoit ces détails, il n'y avoit pas eu un seul coup de tiré. La garnison de Noirmoutier est de quinze cents hommes.

Une lettre écrite à bord de la *Reine-Charlotte*, le 2 octobre, à la hauteur de Belle-Isle, nous apprend qu'après un conseil de guerre dans la baie de Quiberon, on avoit attaqué l'Isle de Noirmoutier, sans autre succès que d'avoir brûlé deux ou trois moulins & quelques maisons. Cette isle est défendue par cent-vingt piéces de canons & quinze mille hommes, dit la lettre; ce qui n'est guères vraisemblable. Depuis, on a pris l'Isle-Dieu sans résistance.

Le marquis de la Casas, ambassadeur d'Espagne auprès de notre cour, est arrivé dans la nuit du mardi au mercredi.

M. Monneron a quitté Douvres & s'est rendu avec son collègue à Cantorbéry, d'où on croit qu'il ne tardera pas d'arriver à Londres. On a remarqué qu'il reçoit de fréquentes dépêches du cabinet; ce qui fait supposer que les objets dont il est chargé exigent des conférences plus faciles.

Le sloop de guerre *la Trompeuse* est arrivé à Plymouth avec des dépêches au général Doyle; elles sont datées du 3, devant l'Isle-Dieu: elles démentent le bruit qui avoit couru que Charette avoit réussi à joindre Monsieur; il est même probable que la rigueur de la saison obligera cette division à quitter les côtes de France.

## F R A N C E

*De Paris, le 11 brumaire.*

Hier les assemblées primaires se sont réunies pour procéder seulement à la nomination de nouveaux juges-de-peace & de leurs assesseurs.

Le conseil des anciens ayant fait choix des cinq membres qui doivent composer le pouvoir exécutif, sous peu de jours ils enireront en exercice de leurs fonctions; & peu après l'organisation de la nouvelle constitution sera complète, ce qui comble de joie les véritables amis de la république.

La discussion s'est ouverte, comme on a vu dans le conseil des cinq cents, sur les effets de la taxe de guerre. Defermond a prouvé combien la perception d'un impôt aussi rigoureux seroit difficile, impraticable & ruineuse: & en effet, des spéculateurs avides ont saisi le texte de cette loi pour renchérir tout-à-coup, d'une manière effrayante, le prix de toutes les marchandises & de toutes les denrées. On a senti combien cette cherté horrible alloit contraster avec les secours que le gouvernement accorde, dans ce moment, à la classe immense de citoyens infortunés de cette commune. En conséquence, le conseil formé en comité général, s'est occupé des moyens de réparer autrement l'état fâcheux de nos finances, que par un impôt aussi rigoureux.

On mande de Strasbourg que depuis quelques jours il a passé par cette ville beaucoup de troupes, qui vont joindre l'armée de Sambre & Meuse. Le gouvernement a pris des mesures pour que les citoyens de réquisition se rendent aussi sans délai sous leurs drapeaux respectifs.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LARÉVEILLÈRE-LÉPEAUX.

*Suite de la séance du 10 brumaire.*

Le défaut d'espace ne nous a permis hier que de faire connoître le choix fait par ce conseil des cinq membres qui composeront le directoire exécutif. Nous allons rapporter les détails de la séance.

Après la lecture de divers procès-verbaux, dont la rédaction est adoptée, Goupilleau, de Fontenay, demande que le conseil arrête l'insertion au procès-verbal de la liste des candidats pour le directoire exécutif, présentée hier par le conseil des cinq cents.

On propose de passer au scrutin pour le choix de cinq de ces candidats.

Dupont, de Nemours, obtient la parole et dit:

» La loi sagement prévoyante sur l'importance du choix qu'auroit à faire le conseil des anciens, & sur la nécessité d'y porter les lumières qu'il exige & la réflexion dont nous sommes capables; la loi donne au conseil un délai de quelques jours pour effectuer la nomination dont il est chargé. Je demande que le conseil, pénétré de la sainteté de ses fonctions, & montrant à nos concitoyens qu'il connoit tout le poids de la responsabilité use de ce délai pour s'instruire autant qu'il le pourra des motifs qui peuvent déterminer à préférer l'un & l'autre des divers citoyens qui lui sont présentés.

» Nous ne devons pas nous permettre d'élire, ni de rejeter légèrement aucun de ces cinquante citoyens que la majorité relative du conseil des cinq cents a cru dignes d'être revêtus du pouvoir exécutif de la république française. Et lorsque quarante-quatre d'entre eux sont presque totalement inconnus aux membres du conseil des anciens, nous devons croire qu'ils ont déployé, dans l'intérieur de leurs familles, car quelques-uns sont de simples cultivateurs, ou dans les places subordonnées qu'ils ont remplies, des qualités si distinguées qu'elles compensent leur obscurité politique.

» Ce seroit manquer à la constitution, ce seroit offenser le conseil des cinq cents, que de dire qu'il n'y a pas à délibérer ni à choisir, quand c'est une délibération & un choix que la constitution demande de nous, quand ce sont une délibération & un choix que le conseil des cinq cents vous propose.

» Il est évident que les quarante-quatre candidats, dont jusqu'à ce jour presque aucun de nous n'avoit entendu parler, ne peuvent pas être beaucoup plus connus de la plupart des cent soixante membres du conseil des cinq cents qui ont réuni sur eux leurs suffrages.

» Il est évident que ces candidats n'ont pu être colligés sur toute l'étendue de la France, dans les plus petits districts, parmi les moindres juges, au sein des cantons rustiques, & jusques dans les pays conquis, que par quelque administrateur éminent, qui, en gouvernant déjà la république, aura pu, avec le coup-d'œil de l'aigle, & sur cet immense territoire, discernar le mérite enseveli sous l'herbe & l'indiquer à ses collègues.

» Loin de nous la pensée qu'en rapprochant de quelques législateurs célèbres un grand nombre d'hommes ignorés, on ait voulu forcer le choix du conseil & donner à la patrie des directeurs qui n'auroient pas subi la double épreuve que réclame la constitution & réuni l'assentiment libre des deux conseils.

» Robespierre avoit conquis la France par la force ; ce seroit la conquérir par la ruse. L'action ne seroit pas moins coupable , & nous ne pouvons , ne devons ni ne voulons souffrir aucune espece de conquérans. Tel est notre serment inviolable & républicain.

» Mais rassurons-nous : livrons-nous à des idées plus consolantes. Croyons que , puisque la majorité relative du conseil des cinq cents nous envoie une liste de cinquante candidats pour le directoire , il n'y en a aucun qui ne soit digne de participer au gouvernement d'une grande nation. Et je regarde si bien la morale comme le principal fondement du bonheur & de la gloire des républiques , que je suis porté à penser , avec la majorité relative du conseil des cinq cents , qu'en effet , la vertu modeste & la capacité sans préneurs , peuvent , à la tête des affaires , être aussi utiles que l'ambition profonde & astucieuse. Le patriotisme de la majorité relative du conseil des cinq cents doit nous être garant qu'entre les candidats qui ont fixé ses regards , il n'y a de différence que du plus au moins.

» Cependant c'est ce plus ou ce moins qui doivent nous décider. Ne nous enlevons donc pas l'avantage inestimable de savoir en quoi il consiste. Coasaltons les députations. Interrogeons les électeurs mêmes des candidats ; & profitons pour cela du petit nombre de jours que la loi nous donne.

» J'insiste donc pour l'ajournement de l'élection au délai qu'elle fixe , & pour la levée ou la suspension de la séance , afin que nous puissions conférer avec nos collègues des deux conseils , & recueillir des instructions que nous avons un si pressant devoir de prendre , que la nation a tant d'intérêt que nous ne négligions pas ».

Baudin représente que rien n'est plus urgent que de nommer le directoire exécutif.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur la proposition de Dupont , & au scrutin. ( Voyez-en le résultat dans le numéro d'hier ).

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S .

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 11 brumaire.

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance. Le cit. Saladin écrit que la constitution & la volonté du peuple ont marqué sa place dans le corps législatif ; son arrestation n'ayant pas été prononcée d'après les formes prescrites par la constitution , il demande à exercer ses pouvoirs.

Villers représente qu'il s'agit ici de décider une question de la plus haute importance ; il faut savoir si Saladin n'est pas compris dans la loi qui exclut du corps législatif ceux qui ont trempé dans la conjuration du 13. Il demande qu'il soit nommé une commission de six membres , conformément à la constitution , pour examiner cette affaire & en faire un rapport. — Adopté.

On lit des lettres des cinq membres nommés au directoire exécutif.

Les citoyens Letourneur , Laréveillère , Barras & Rewbell annoncent que plein de respect pour la confiance dont les deux conseils les ont honorés , ils acceptent les fonctions dont ils les ont chargés.

Le cit. Syeyes donne sa démission.

On demande l'ordre du jour. — Ce n'est pas avec des ordres du jour que vous pouvez gouverner la France ,

dit Thibaudot ; vous ne pouvez pas forcer un citoyen à accepter une place , & le directoire doit être complet.

L'opinant propose de former une liste de dix candidats , parmi lesquels le conseil des anciens en choisira un pour remplacer Syeyes.

Un messenger du conseil des anciens apporte une dépêche , par laquelle le conseil des anciens notifie à celui des cinq cents le refus fait par Syeyes d'accepter une place dans le directoire exécutif.

Le conseil des cinq cents arrête que demain il formera la liste de dix candidats , ainsi que l'a demandé Thibaudot.

Le conseil a arrêté ensuite qu'il nommeroit demain une commission pour vérifier définitivement les pouvoirs de ses membres.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 11 brumaire.

Laréveillère-Lépaux , Letourneur , de la Manche. Rewbell & Barras , écrivent qu'ils acceptent leur nomination au directoire exécutif.

Syeyes refuse pour rester dans le conseil des cinq cents. Ma détermination a été prise avec toute la maturité dont je suis susceptible , dit-il , & il m'est impossible de croire que l'homme , qui , depuis le commencement de la révolution , a été en butte à tous les partis , puisse réunir la confiance générale.

Gouly demande que le conseil des 500 soit prévenu de cette démission , afin qu'il présente une nouvelle liste de six candidats.

Charlier demande l'ordre du jour , parce que tout républicain est en réquisition pour l'intérêt public.

Benard croit qu'il n'est pas besoin de demander une nouvelle liste au conseil des cinq cents.

Lanjuinais répond que le conseil des anciens a épuisé son droit en votant sur la première liste. Il demande l'ajournement à demain de toute décision , parce qu'il seroit possible , dit-il , que ce délai nous dispensât d'en prendre aucune.

Johannot croit qu'il n'étoit pas de la dignité du conseil d'ajourner , & que d'ailleurs les circonstances réclament impérieusement la prompte formation du directoire.

L'ajournement est rejeté , & il sera envoyé un message au conseil des cinq cents.

Bréard , en s'autorisant de l'article CV de la constitution , demande qu'on avertisse , par une adresse , le peuple , que ses représentans sont à leur poste.

Porcher cite l'article qui dit , que cette formalité ne doit avoir lieu qu'autant que le lieu de résidence du corps législatif auroit été changé.

Charles Lacroix demande qu'on prenne cette mesure pour déjouer la malveillance , qui répand dans les départemens que les pouvoirs constitutionnels ne sont pas organisés.

Tronchet répond qu'il est de notoriété publique que les citoyens sont à leur poste , & que la mesure qu'on propose est inutile , si elle n'est inconstitutionnelle.

La proposition de Bréard n'a point de suite.

On procède à l'élection d'un président pour remplacer Laréveillère-Lépaux. Baudin réunit la majorité des suffrages.

Bourse du 11 brumaire.

Inscriptions . . . . . 38-40-42.  
Louis . . . . . 2700-2800-2550.